



La feuille du Petit Bosquet

Martizay, notre commune /// numéro 34

Vos actualités municipales / Octobre 2021

ANIMATION COMMERCIALE : attention DANGER !

Depuis plusieurs mois, on a l'impression que la fréquentation du bourg est marquée par une baisse de la présence des habitants dans les commerces et sur le marché.

Cette remarque que nous faisons est confirmée par les commerçants eux-mêmes ou notre bureau de Poste qui constatent une baisse de leur activité.

On peut bien sûr rapprocher cette situation de la pandémie de Covid et des conséquences qu'elle a eu sur notre vie quotidienne et sur nos déplacements.

Mais il s'agit désormais de prendre conscience de l'impact qu'elle peut avoir à moyen terme sur l'animation de notre village. L'activité commerciale est essentielle au dynamisme de notre commune et il serait extrêmement dommageable que cette situation débouche sur des arrêts d'activité ou sur le renoncement des commerçants qui animent notre marché.

Nous devons absolument retrouver nos réflexes d'utiliser les propositions faites localement si nous ne voulons pas voir disparaître ce qui fait la raison d'une vie agréable à MARTIZAY.

Revenons vite participer à la vie du marché, de la Poste et de nos magasins avant qu'il ne soit trop tard.



Mairie de Martizay
6 rue de l'Europe
36220 MARTIZAY
02.54.28.01.32
mairie@martizay.fr
martizay.fr

11 NOVEMBRE : Inauguration et cérémonie

Le Maire et l'ensemble du Conseil Municipal ont l'honneur de vous inviter ce 11 novembre 2021.

10h30

- Rassemblement sur le parvis de la mairie
- Défilé jusqu'au monument aux morts

11h00

- Inauguration du monument aux morts restauré
- Cérémonie et dépôt de gerbes
- Vin d'honneur servi à la salle des fêtes



Conseil Municipal du mercredi 22 septembre 2021 à 20h00

Etaient présents : Mr FLEURY Hervé. Mme DANVY Françoise. Mr PORCHER David. Mmes BRUNEAU Sylvie. GABRIELE Jacqueline. SAUVESTRE-FERGEAU Mathilde. MM BLANCHET Jean-Michel. DUBOIS Eric.

Excusés :

Mr BEAUCOURT Thierry qui a donné pouvoir à Mr BLANCHET Jean-Michel

Mme DOUADY Annie qui a donné pouvoir à Mr FLEURY Hervé

Mr LARDEAU Fabien qui a donné pouvoir à Mr DUBOIS Eric

Mr BURDIN Maurice qui a donné pouvoir à Mme GABRIELE Jacqueline

Mme FOURMAUX Virginie qui a donné pouvoir à Mr PORCHER David

Mme LIGAULT Isabelle qui a donné pouvoir à Mr PORCHER David

OUVERTURE DE LA SEANCE

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20 h 30

Mme Sylvie BRUNEAU est nommée secrétaire de séance.

Répartition du FPIC (Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes)

Par 13 voix POUR - 0 voix CONTRE et 1 ABSTENTION

Le Conseil Municipal décide d'opter pour la répartition « dérogatoire libre » afin que la CdC Cœur de Brenne perçoive le montant du Fonds National de Péréquation des ressources communales soit 12 928 € pour l'année 2021.

Le Maire est autorisé à signer la convention d'échange d'eau avec le Syndicat des Eaux de la Région de Fontgombault suite aux travaux d'interconnexion qui ont été réalisés pour assurer la continuité du service en cas d'indisponibilité de la ressource en eau de l'une ou l'autre des parties ou contrainte technique sur les ouvrages nécessitant un arrêt ou une diminution de la quantité d'eau distribuable.

Le Conseil Municipal valide la proposition du Cabinet Sarl Franck Dupuet concernant une mission de conseil à maîtrise d'ouvrage pour l'installation de débitmètres de sectorisation sur le réseau d'eau potable avec télésurveillance. Coût de la prestation 750,00 € HT soit 900,00 € TTC

Dans le cadre du renouvellement de canalisations d'eau potable à risque CVM (Chlorure de Vinyle Monomère) dans le secteur de Fondmoreau et les Hautes Maisons, la proposition de maîtrise d'œuvre du Cabinet Infrastructures concept est acceptée pour un montant de 11 650,00 € HT pour la mission de base et 900,00 € HT pour les missions complémentaires.

Le Conseil Municipal donne un accord de principe pour l'intégration dans le domaine public du service des eaux de la commune, de la nouvelle canalisation d'eau potable qui sera réalisée courant 2022 pour desservir les deux propriétés situées au lieudit la Boucaudière.

Le Maire est autorisé à signer la convention avec la Cdc Brenne Val de Creuse pour l'utilisation du logiciel Nanook permettant les échanges de lecture publique entre les bibliothèques du secteur.

Le Conseil Municipal, émet un avis favorable à la demande d'adhésion de la Commune de Tournon St Pierre auprès du Syndicat de Ramassage Scolaire de Tournon St Martin.

Le programme de travaux sur la voirie communale est validé à l'unanimité.

* Un passage busé sur un fossé communal situé à Sérigny sera créé pour un coût de 2 494,00 € HT soit 2 992,80 € TTC.

* Une partie du chemin des Grandes Vignes sera refait (curage de fossé sur 480 ml, dérasement d'accotement et terrassement pour remise à niveau du chemin)

* Le dérasement d'accotement du chemin dit du bois de moncorps (départ face au lavoir du Moulin Neuf vers Moncorps) est prévu.

Coût total des travaux 8 370,00 00 HT soit 10 044,00 € TTC

Le Maire est autorisé à signer les bons de commande avec l'Entreprise BTS Travaux Publics.

Des travaux d'abattage de plusieurs arbres menaçant de tomber sur la voie publique entre les Guignardières et la Chauvelière seront réalisés par Mr Jérôme Berthelot pour un coût de 650,00 € TTC.

Suite à la demande de modification d'adressage sollicitée par les nouveaux propriétaires du bien immobilier cadastré AP n° 14 - 1 rue de la Patrière se situant à l'angle de la rue de la patrière et de la rue de la Poste

Le Conseil Municipal, Par 0 voix POUR - 1 voix CONTRE et 13 ABSTENTIONS

Emet un avis défavorable à cette demande, estimant que le 35 rue de la Poste est prévu pour la parcelle non bâtie cadastrée AP N° 324 leur appartenant et non à la parcelle AP n° 14.

Le Conseil Municipal procède à la numérotation complémentaire d'adresses postales pour le lieudit « la Boucaudière »

Le Maire rappelle les différentes délibérations validant le projet de construction d'un bâtiment neuf à usage de découpe présenté par Mr Jérôme Champion et définissant les conditions de vente à son profit, d'une partie de la parcelle communale cadastrée ZP n° 179.

Mr Jérôme Champion ayant constitué une société civile immobilière dénommée la SCI TAL, il s'avère nécessaire de reprendre une nouvelle délibération avec la nouvelle dénomination .

Dans le cadre des travaux de rénovation et de mise aux normes de l'éclairage sur l'ensemble du territoire communal, des modifications et des adaptations ont été apportées au projet initial.

La mise en œuvre de ces travaux entraine un surcoût de 3 968,00 € HT soit 4 761,60 € TTC , ce qui porte le montant du marché à 168 718,00 € HT soit 202 461,00 € TTC.

Le Maire est autorisé à signer l'avenant n° 1 au marché de travaux conclu avec l'entreprise SEGEC.

MEDIATHEQUE MARTIZAY

GUITARE

Lecture
musicale

**VENDREDI 5 NOVEMBRE
20h00**

Sylvain
Guillaumet

Vendredi 5 Novembre à 20h00

Médiathèque de MARTIZAY

Entrée Gratuite / durée : 1h00

Inscriptions : 02.54.37.87.86

mediatheque@martizay.fr

Sylvain Guillaumet vous invite à une ballade poétique et musicale à travers son dernier recueil publié GUITARE (éd. Stellamaris), ses précédents, quelques unes de ses chansons et des reprises (Ferré, Nougaro). Légère ou plus grave, teintée de contemplation, de tendresse, de colère, de révolte, de malice ou d'humour, il déploie une écriture fraîche et colorée. Au-delà des mots, il aborde de grands thèmes comme le temps qui passe, la nature, les femmes, les turpitudes du monde. Lecture qu'il accompagne bien sûr avec sa guitare ! De cette relation passionnelle, fusionnelle, avec son instrument, est né justement un chant d'amour, basé sur cette grande interrogation : lequel joue et se joue de l'autre ?

Pass-sanitaire et port du masque



Inscriptions jusqu'au 15 Novembre
pour la Bourse aux jouets et le
Marché artisanal

02.54.39.29.01 Maison du Village

02.54.37.87.86 Médiathèque de
Martizay

Pass-sanitaire et port du masque

MARTIZAY



**MARCHÉ
ARTISANAL ET
BOURSE AUX
JOUETS**



DE 10H A 17H
SALLE DES FETES

DIMANCHE 5 DECEMBRE



RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS
02.54.39.29.01 OU 02.54.37.87.86



PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE
SELON LES CONDITIONS SANITAIRES EN COURS

La Feuille du Petit Bosquet / Martizay Notre commune

Publication de la mairie de Martizay, 6 rue de l'Europe 36220 Martizay

Directeur de la publication : Hervé Fleury, Maire - ISSN : 1620 - 7513

Dépôt légal : A Parution - IPNS



Numero 34 - 10/2021 www.martizay.fr